

CONSEIL MUNICIPAL du 28 JANVIER 2025

Etaients présents : MM. Flamand, Rochard, Chilarski, Mmes Mercier, Pourrier.

Etaients excusés : M. Bocquillon, Mme Mauroy.

Etait absent : M. Woods.

VENTE PARCELLE

Monsieur le Maire fait part des remarques de l'office notarial de Lurcy-Lévis quant à la délibération prise en vue de la vente d'une parcelle à M. Goemaere.

Cette parcelle se situe désormais en zone aléa retrait gonflement argile modéré, ce qui implique une étude géotechnique.

Monsieur le Maire prendra contact avec M. Goemaere.

TRAVAUX 2025

. demander les DPE des logements vacants (1^{er} étage aquarium, logement 21 rue de Bourbon)

. logement 8 place Henri Barbusse : changement des menuiseries et petits travaux de maçonnerie.

. extension vidéo protection : devis en attente pour déclaration et demandes de subventions

. défientage : un devis a été remis pour le défientage de l'église et de la dépendance rue Tour des Murs. Le conseil municipal va déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la solidarité

. voirie : Le conseil départemental n'accordant pas de subvention à la commune cette année pour les travaux de voirie, le projet de réfection des routes est abandonné.

. peinture routière : Un devis a été remis pour la peinture au sol dans le bourg de l'ensemble de la signalisation. Une subvention au titre des amendes de police peut être présentée.

. Abri vélo et toilettes avoisinantes : les élus décident, après discussion, d'installer cet équipement sur le terrain jouxtant l'atelier municipal.

Contacts seront pris avec les services eau et assainissement pour l'estimation des travaux ainsi que l'architecte des bâtiments de France.

Des demandes de subventions peuvent être adressées à l'Ademe, France vélo et Moulins communauté.

STATUTS ATDA

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les nouveaux statuts de l'ATDA qui se nommera désormais Allier Bourbonnais Territoires et de son nouveau mode de fonctionnement.

CLECT Moulins Communauté

Les élus ont pu prendre connaissance du rapport de la CLECT du 09 Décembre 2024 concernant les services communs communication-reprographie-archives et RGPD auxquelles plusieurs communes ont adhéré et l'impact sur les attributions compensatoires de celles-ci.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité ce rapport.

CONVENTION MEDECINE DU TRAVAIL

La facturation ne sera plus au nombre de visites mais un taux de 0.20 % sera appliqué sur la masse salariale.

CONVENTION PREVOYANCE

Le centre de gestion lance une consultation pour la conclusion d'une convention de participation pour les risques prévoyance et santé à compter du 1^{er} Janvier 2026.

Le conseil municipal accepte de s'associer à cette consultation, sachant qu'il n'y a pas d'obligation d'adhérer au contrat retenu.

QUESTIONS DIVERSES

En réponse à des rumeurs, Monsieur le Maire informe son conseil municipal qu'il prendra sa décision de se présenter ou pas aux prochaines élections municipales le moment venu.